

En tant que collaboratrice et collaborateur:

- ◆ Respect d'autrui — agir avec égard, considérer et sauvegarder les droits d'autrui.
- ◆ Professionnalisme — agir de manière impartiale, être fiable et délivrer des prestations de qualité.
- ◆ Autonomisation — favoriser l'acquisition des moyens nécessaires à l'autonomie d'action.
- ◆ Écoute — porter attention à ce que dit la personne et accueillir sa vision du monde.
- ◆ Solidarité — porter et défendre les intérêts qui participent au bien-être collectif.

Charte éthique

valeurs essentielle sur lesquelles s'appuient les collaboratrices et collaborateurs du service cohésion sociale dans le cadre de leurs activités.

En tant que responsable de service:

- ◆ Bien-être social — favoriser l'amélioration des conditions et de la qualité de vie.
- ◆ Sens du service public — garantir l'accessibilité, la qualité de l'accueil, la transparence et l'équité de traitement.
- ◆ Clarté des propos et actions — communiquer sur les orientations du service public mises en œuvre et faciliter la diffusion de l'information.
- ◆ Efficacité et efficience — piloter, évaluer et contrôler les activités du service.
- ◆ Reconnaissance du personnel — créer un cadre de travail harmonieux et motivant, encourager l'esprit d'équipe et l'innovation. Reconnaître le droit à l'erreur.

Service cohésion sociale